



De grosses manœuvres en cours pour la libération de Jean Pierre Amougou Belinga.

Les informations concordantes font état de ce que les mesures sont en train d'être prises pour élargir Jean Pierre Amougou Belinga, poursuivi pour « complicité de torture » dans le meurtre du journaliste Martinez Zogo.

Le tribunal militaire a rejeté la demande de liberté provisoire de Jean Pierre Amougou Belinga. Mais les avocats de l'homme d'affaires, patron de Vision 4 et Télé Sud, ont fait appel en saisissant la Cour d'appel du Centre.

Jean Pierre Amougou Belinga est donc attendu à la Cour d'appel du Centre ce jour, où il pourrait être mis en liberté conditionnée.

Affaire à suivre...